

“Je suis arrivé ici comme une bombe, personne ne voulait y croire; on ne me reconnaissait plus, j'étais gelé; on m'a mis 48 heures à la broche pour me faire fondre. J'en sors. Dans une demi-heure, le navire part, et je t'envoie trois mots à la hâte. Cette traversée étrange me va énormément. Je suis le premier Européen capable d'une pareille chose, chez un peuple dont la bonne foi est suspecte à plus d'un titre. La marine française s'est couverte de gloire en ma personne, et moi, je me suis couvert d'engelures.

“Cette corvée, et c'en était une, pourra me donner quelque agréable souvenir. Pour le moment je dis de moi: si jeune, et déjà si Père Huc!

Je t'adore et t'embrasse trop,

AMBROISE.

“P. S. On nous annonce en ce moment notre départ, et on nous dit que nous sommes en destination pour le royaume Annamite. Amen.”

Nous publions aujourd'hui l'ALLOCUTION du Souverain Pontife qui a si profondément ému tous les cœurs catholiques; cette parole, nous en sommes convaincus, a apporté avec elle sa bénédiction.

Et en effet, depuis quelque temps des signes meilleurs se sont manifestés; les révolutionnaires d'Italie semblent plus incertains et plus irrésolus que jamais; le parti catholique en France a repris une nouvelle énergie, et l'influence impie qui s'est vanté de diriger les démarches du gouvernement fait sonner moins haut ses prétentions.

On a retrogradé; le programme du Prince Napoléon a été mis en pièces par les derniers discours des membres du Ministère, et les dernières nouvelles indiquent un changement dans la marche d'expectative, suivie depuis longtemps par la politique impériale.

Nous donnons ici l'amendement proposé par M. de Ségur d'Aguesseau dans le Sénat, que les Cardinaux n'ont pas cru devoir appuyer, mais qui a été connu et répandu dans la chambre et qui a eu sa part d'influence dans les votes remarquables qui ont suivi. C'est ainsi que s'exprime M. de Ségur d'Aguesseau dans une lettre qu'il a adressée à ses électeurs, et voici l'amendement qu'il eût voulu substituer à la rédaction de la commission:

“Pourquoi faut-il, Sire, que nos cœurs si reconnaissants pour la nouvelle gloire conquise en Orient par nos généreux soldats, soient profondément attristés par les événements déplorables dont la péninsule italique (que Votre Majesté avait délivrée de la pression étrangère) a été le théâtre depuis notre dernière session, et surtout par l'invasion piémontaise dans les États Pontificaux, et par les afflictions imméritées du Père commun des fidèles?

“Mais, Sire, notre confiance dans votre invulnérable énergie, comme dans la loyauté et l'efficacité de vos solennelles promesses, demeure toujours la même.

“Votre Majesté, après avoir déclaré au peuple français et au monde catholique, dans la mémorable proclamation du 3 mai 1859: que nous n'allions pas en Italie pour fomenter le désordre, ni ébranler le pouvoir du Saint Père replacé par nous sur le trône, a fait savoir, le lende-

main, par une circulaire, également mémorable, de son Ministres des Cultes, adressée à l'Épiscopat et au Clergé tout entier: qu'elle y a songé devant Dieu et qu'elle veut que le Chef suprême de l'Église soit respecté dans tous ses droits de souverain temporel.

“Et le 10 septembre 1860, au moment où les troupes piémontaises ont envahi le territoire pontifical, le gouvernement de Votre Majesté a déclaré, dans une fameuse dépêche du même jour: qu'il ne tolère pas la coupable agression du gouvernement sarde. Et le Ministre de France à Turin était rappelé!

“Nous sommes donc convaincus, Sire, que les audacieux dédains du gouvernement piémontais pour les conseils et les avertissements réitérés de votre sagesse, pour les protestations de votre gouvernement comme pour les intérêts les plus sacrés de la France, ne demeureront pas impunis, et que si l'Empereur a voulu supporter avec tant de longanimité les violations du droit des gens et les attentats inouïs commis par le Piémont envers la souveraineté pontificale, à la face de notre armée chargée de la protéger et de la défendre, ce n'est que pour mieux assurer, au moment opportun, la réparation due à l'honneur de notre drapeau, jusqu'à présent témoin, douloureusement passif, de ces odieux excès.

“Ce 28 février 1861.”

M. de Ségur explique ensuite pourquoi cet amendement n'a pas été soutenu et il termine en émettant son jugement sur les circonstances présentes:

“Je n'ai pas pu trouver les cinq signatures exigées par le décret organique pour qu'un amendement soit soumis aux délibérations du Sénat. NN. SS. les cardinaux approuvaient l'esprit et les termes de mon projet; mais leurs Eminences n'ont pas jugé opportun de le signer, dans la crainte de nuire à l'amendement qui nous a valu l'admirable discours de S. M. le premier président Barthe, et que 60 Sénateurs ont voté!

“Oui, je le déclare, ma confiance dans Sa Majesté est aussi grande que celle du prince Napoléon; mais voici la différence entre nous deux:

“C'est que la confiance du prince lui fait espérer que l'Empereur évacuera la Capitale de la Chrétienté pour la livrer au roi de Piémont, ce qui serait le déshonneur de la France, la dégradation de l'Empire; tandis que moi, ma confiance ne me laisse pas douter que l'Empereur, fidèle à sa politique invariablement nationale, non seulement n'évacuera pas Rome, mais finira par expulser les Piémontais du territoire pontifical, si outrageusement violé par eux le 10 septembre dernier, ce qui sera la juste réparation de l'offense faite au drapeau français, par cette coupable invasion comme par les excès odieux qui l'ont accompagné et suivi!”

Pour passer à d'autres préoccupations, nous recevons les dernières nouvelles des États-Unis, la guerre civile continue et nul ne peut en prévoir la fin. - Au commencement les États séparés ne formaient que le tiers de l'Union, mais si la séparation de la Virginie, du Maryland et du Kentucky est tout-à-fait consommée, alors les États du Sud compteront les deux tiers au moins de l'ancienne Union.

On sait que la vraie cause de la séparation vient de la rivalité des intérêts commerciaux, l'entente cordiale